



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 10 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONRAD-REMI BOULON, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

JEANICK SOLITUDE A JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG A LEONOR SERRE, JEAN MARIE MAILLE A BLAISE ETHODET-NKAKE, SONIA LAJIMI A TANIA KITIC, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN A BELWALID PARJOU

**ABSENTS :**

EMELE JUDITH, GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD, DAVID FELICIE

**Conrad-Rémi BOULON est élu secrétaire à l'unanimité.**

Madame la Maire fait lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal.

Le Procès-verbal du Conseil municipal du 18 septembre 2024 est approuvé.

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

Rang	OBJET	Rapporteur
1	Avis de la Ville de Fosses sur le projet de plan des mobilités en Ile-de-France arrêté en conseil régional	Dominique DUFUMIER
2	Rapport d'activité 2023 du Syndicat intercommunal à vocations multiples Fosses-Marly-la-Ville (SIFOMA)	Cindy BOURGUIGNON
3	Rapport d'activité 2023 du Syndicat intercommunal de restauration collective « Tables Communes »	Tania KITIC
4	Tableau des effectifs	Gildas QUIQUEMPOIS

## QUESTION N°1 – AVIS DE LA VILLE DE FOSSES SUR LE PLAN DES MOBILITES EN ILE-DE-FRANCE ARRETE EN CONSEIL REGIONAL

### Intervention de Dominique DUFUMIER

*La Région Ile-de-France a adressé le 10 juin dernier un courrier à la ville de Fosses afin de recueillir un avis régulièrement délibéré sur le plan des mobilités d'Ile-de-France.*

*Conformément à la demande de la Région, la ville de Fosses soumet un avis favorable à ce plan avec demande d'ajouts et souhaite exprimer ici les ajouts sollicités :*

*Si le plan est extrêmement complet et décrit correctement la plupart des enjeux de mobilités des franciliens, nous souhaitons introduire des éléments utiles à notre territoire, afin d'en améliorer le contenu :*

- **Points de principes :**

*Nous souhaitons que soit indiqué que ce ne sont pas les projets d'urbanisme qui doivent s'adapter aux infrastructures de transport mais les projets d'infrastructures de transport qui doivent s'adapter aux besoins de la population.*

- **En matière de suivi des opérateurs de transport :**

*Le rapport fait état d'opérateurs et non pas de service, ce qui est significativement différent. Par exemple, pour la qualité des services en gares, on évaluera la disponibilité des agents et des automates mais pas l'amplitude de l'ouverture des guichets ni même de la gare elle-même. Concernant la disponibilité des automates, en gare de Fosses, il n'y a aucun moyen d'accéder à l'achat de billets hors île de France, y compris pour Orry-la-ville, Chantilly ou Creil qui sont pourtant des stations desservies sur la ligne RER D.*

*Par ailleurs, la qualité des services sera mesurée par enquêtes auprès des voyageurs « réguliers ». Il serait opportun d'y associer les observations des collectivités locales relatives à la régularité du service et aux questions d'intermodalités avec les autres moyens de transports.*

*Nous notons que des concertations régulières sont prévues entre IDF Mobilités, les opérateurs et les collectivités, mais aujourd'hui ces concertations sont rares et lorsqu'une concertation a lieu, comme ce fut le cas, suite au renouvellement des DSP avec Keolis), certaines dessertes supplémentaires (à Fosses sur la ligne R2), mais surtout des suppressions en cours de journée (à Fosses vers le village) qui ne sont pas annoncées préalablement et pour lesquelles les collectivités ne sont pas consultées. Nous comprenons que les opérateurs doivent adapter les dessertes pour améliorer la rentabilité de leur ligne, mais les collectivités doivent être garantes de la continuité du service public. A Fosses, les personnes âgées du village doivent pouvoir accéder aux commerces du centre-ville même en dehors des heures de pointe. La suppression de certains trajets conduit toute une partie de la population à réagir en prenant davantage la voiture et donc à réduire la fréquentation du bus sur les autres trajets... Si l'opérateur veut supprimer des dessertes, il faut que les collectivités puissent être associées en amont à ces éventualités pour trouver ensemble des solutions.*

- **Points saillants en matière d'infrastructures :**

- ✓ *La gare LGV-Roissy-Picardie et le pôle multimodal qui devrait lui correspondre sont complètement ignorés.*
- ✓ *Il apparaît désormais nécessaire de retirer le BIP du rapport, dont l'abandon définitif vient d'être prononcé. Cet abandon renforce l'utilité de remettre à l'ordre du jour le projet du tram-train T11 à l'ouest vers Argenteuil et Sartrouville et à l'est vers Bobigny et Noisy-le-Sec. En effet, celui-ci pourrait reprendre une partie des déplacements que le BIP voulait assurer par la route. Les lignes de bus existantes permettent déjà le rabattement vers les stations du T11 des zones qui étaient prévues d'être traversées par le BIP. (cf. article de Jacqueline Lhorthois sur*

Médiapart).

- ✓ Le dédoublement du tunnel en entrée de gare du Nord n'est absolument pas évoqué alors qu'il s'agit d'une demande régulière et ancienne des élus.

- **Points saillants en matière d'amélioration de la robustesse et de la fiabilité du réseau ferré :**

La ligne RER D est notée « en cours de revoyure », mais les projets de retournements du RER D à Survilliers-Fosses et Stade de France qui semblaient en bonne voie lors des réunions de concertation en visio car ils permettraient d'assurer la résilience de la ligne en cas de situations perturbées ne sont pas mentionnés.

Au contraire, les projets similaires du RER B et des lignes H et N/U ont bien été actés. Le projet de déploiement du système de régulation NEXTEO commun aux lignes B et D est bien acté et le centre de commandement unique pour les lignes B et D est noté « en cours de réflexion ». Or les dysfonctionnements en continu du nord du RER D sont en grande partie liés à un défaut d'investissement sur la modernisation de la ligne et sur l'absence d'adaptation de l'organisation des déplacements pour faire face à ces dysfonctionnements (lors des suppressions de train à répétition, notamment).

De même, le renouvellement du matériel roulant par l'arrivée des rames Nouvelles Générations (NG) sur le RER D n'est acté qu'à l'horizon 2030, alors qu'on nous l'avait annoncé à beaucoup plus brève échéance.

- **Points saillants en matière d'infrastructures pour le transport de surface (trams, bus et cars) :**

Dans le Val d'Oise, le réseau de surface est défaillant en matière de liaisons Est-Ouest. En dehors de la ligne 95-18, le nord-est du département n'est pas relié correctement au chef-lieu de Cergy-Pontoise. Sans aller jusqu'à demander la création de lignes nouvelles qui risqueraient de ne pas desservir un trafic suffisant, ne serait-il pas possible que la ligne 95-18 qui ne passe pas très loin de la gare de Goussainville puisse être légèrement déviée et s'arrêter dans cette gare ? Ou à défaut, prévoir une navette de liaison pour que les habitants de l'Est du département puissent rejoindre cette ligne via le RER D par exemple ? Cela permettrait par exemple aux habitants de Survilliers-Fosses et des environs de rejoindre Cergy-Pontoise en bus sans être obligés de passer par les gares parisiennes et soulager le trafic voyageur sur la ligne D.

Plus au sud, la réalisation du prolongement du T11 permettrait aux habitants du sud du Val d'Oise d'aller à l'ouest vers Argenteuil et Sartrouville et à l'est vers Bobigny et Noisy-le-Sec.

Par ailleurs, une grande partie des habitants de Villiers-le-Bel mettent beaucoup de temps pour rejoindre la gare de Villiers-le-Bel/Gonesse/Arnouville. Ne serait-il pas possible de prolonger la ligne T5 à cet effet ?

- **Points saillants en matière de stratégie cyclable :**

En Grande Couronne et au-delà, en particulier dans le Val d'Oise, les aménagements cyclables sont significativement beaucoup moins développés qu'à Paris ou en petite Couronne. On constate notamment que sur les gares du Nord de la ligne D, pratiquement aucune gare n'a été équipée de stationnements vélos sécurisés. Nous remercions la Région Île-de-France d'avoir en partie financé la voie verte reliant le pôle gare de Survilliers-Fosses au lycée Baudelaire, mais nous remarquons qu'il n'est toujours pas prévu de stationnements vélos au sein de ce lycée, contrairement aux préconisations générales du plan de mobilité.

Par ailleurs, le rond-point situé à la sortie numéro 7 de l'autoroute A1 près de Saint-Witz constitue un obstacle important à la circulation cyclable qu'il faudra résorber.

- **Points saillants en matière de pôle multimodal :**

Il est nécessaire de rajouter dans le tableau des pôles gares nécessitant une intervention renforcée sur le périmètre ferroviaire (en page 233) la gare de Survilliers-Fosses qui n'est absolument pas mentionnée, alors qu'elle va être connectée à la ligne Roissy-Picardie en cours de

construction et qu'elle va constituer un pôle multimodal majeur puisque le public attendu sur cette gare devrait augmenter d'environ 30 %.

Le pont de la RD 922 franchissant la voie ferrée constitue une coupure urbaine significativement importante qu'il faudra résorber lors du projet d'aménagement autour de la gare Roissy-Picardie. Or ce point noir n'est pas identifié comme une coupure majeure sur la liste figurant en page 283.

- **Points saillants en matière de pôle logistique :**

Il est satisfaisant que, pour tenter de réduire les distances de transport routier et les nuisances associées sur notre territoire, le plan mobilité entende rapprocher les zones de logistiques de l'hypercentre plutôt que de continuer à les localiser en périphérie de la région Ile de France.

Le plan énonce le renforcement des zones logistiques de Saint-Witz et Marly-la-Ville : ce renforcement devrait passer par la remise en état du réseau ferré actuellement abandonné ; ce qui garantirait le développement du fret sans alourdir les flux routiers.

Par ailleurs, l'ensemble des zones logistiques routières existantes devraient intégrer des aires de stationnement sécurisées équipées de lieux de restauration et de sanitaires dédiés, de façon à éviter des zones de stationnement de poids lourds anarchiques qui débordent sur les zones habitées et détériorent les voiries et trottoirs sans offrir de confort aux chauffeurs routiers.

**Tels sont les éléments que nous souhaitons voir apparaître dans le plan des mobilités d'Ile-de-France. Il est demandé au Conseil municipal de voter cet avis favorable avec demande d'ajouts.**

**Intervention de Pierre BARROS**

*Je remercie Dominique qui a fait l'exercice, car ce document est extrêmement compliqué et technique.*

*Le plan des mobilités Ile-de-France s'appelait auparavant le plan de déplacement urbain, on a retoilé les appellations en cours de route.*

*Ce document est intéressant et stratégique, cela raconte comment l'ensemble du territoire est raccordé dans son ensemble.*

*À une époque, les infrastructures arrivaient avant l'urbanisation et aujourd'hui, nous avons des réseaux de raccordements qui sont maintenant en décalage, en deçà du besoin des secteurs équipés aujourd'hui, soit en zones d'activités, mais aussi en logements.*

*Donc, en effet, la situation s'est inversée, ce qui un vrai problème. Nous avons vécu longtemps avec un réseau surdimensionné par rapport aux besoins, depuis quelques années nous sommes passés de l'autre côté. Il y a un vrai sujet qui est d'autant plus compliqué, d'un point de vue opérationnel, parce que quand on crée des infrastructures sur des territoires qui sont le plus souvent agricoles, ce type d'aménagement est plus facile à engager que quand il existe déjà des infrastructures comme des lotissements, des zones d'activités.*

*Les objectifs de ce type de document, sont d'accompagner, de rendre faisable la décarbonation des transports et des mobilités et de faire en sorte qu'on utilise moins la voiture et que quand on l'utilise, elle ne soit pas à moteur thermique. Ce sera peut-être comme ça un jour, quand ce sera à peu près abordable et écologiquement cohérent.*

*La décarbonation des transports, c'est un vrai sujet, car ça oblige justement à un rattrapage important sur la question des transports en commun, même si on sait que l'Ile de France est un cas particulier qui bénéficie d'une part importante des investissements nationaux.*

*Au niveau européen, la France est classée bonne dernière en matière d'investissements dans les infrastructures ferroviaires, loin derrière des pays comme la Tchèque ou la Pologne, pour améliorer ses réseaux de chemins de fer.*

*Cela veut dire que nous ne sommes vraiment pas à la hauteur et que nous ne sommes pas près de sortir de la « voiture » sur son ensemble de secteur. Il y a un vrai combat et l'on ne peut pas se contenter de faire des rapports, de constater et se dire qu'on va faire ci ou ça. À un moment donné, il faut mettre aussi les moyens sur la table, mais les moyens n'y sont pas et les projets sont souvent retardés.*

*Pour la blague, les rames NG 20 qui veut dire « Nouvelle génération 2020 » eh bien, on va pouvoir les rebaptiser NG 30 voir un peu plus au fur et à mesure de leur retard. Cela montre bien à quel point nous sommes vraiment très en retard à la fois sur les objectifs, mais aussi sur la réalité du besoin dans l'ensemble du territoire.*

*Il y a un travail aujourd'hui mené par la Région sur l'ouverture à la concurrence de l'ensemble des réseaux de bus.*

*Nous connaissons ça sur le territoire de la grande couronne, alors on leur souhaite bon courage sur la petite couronne. Je ne doute pas de la bonne volonté des opérateurs type Kéolis qui travaillent avec nous, mais il est vrai qu'il y a quand même des déconvenues assez importantes, que ce soit sur l'usage des bus de ligne ou aussi sur les cars qui transportent les collégiens et lycéens.*

*Nombre d'élus du Val d'Oise se sont mobilisés pour des dysfonctionnements très importants, car on se retrouve avec des élèves sur le bord de la route qui doivent marcher 10 km pour se rendre dans leurs établissements scolaires.*

*Les élus ont invité Valérie Pécresse, Présidente de la Région Ile-de-France et d'IDF Mobilités, pour lui réexpliquer assez gentiment, mais assez fermement qu'il fallait certainement mettre les moyens et créer les conditions pour qu'eux, élus, dans les communes, ne soient pas à faire du service après-ventes en continu pour des dysfonctionnements, qui normalement, ne devraient pas être de leur ressort.*

*C'est un sujet grave, à la fois les transports du quotidien comme on les entend depuis quelques temps, mais aussi les investissements par milliards. Tout cela est stratégique pour faire en sorte que l'on puisse remplacer la voiture sur la Région Ile-de-France et aussi pour éviter une multiplication des petites voitures sans permis autour des lycées, qui commencent à envahir les pelouses et l'ensemble des espaces en ville.*

*Cela est certainement très pratique pour les parents et leurs enfants, cependant, je plains les collectivités qui vont devoir gérer ce genre d'afflux de véhicules électriques sans permis.*

*Ce phénomène arrive parce que les solutions de transports en commun ne sont pas à la hauteur et dysfonctionnent sur l'ensemble des collectivités.*

### **Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS**

*Moi, je serai moins technique. Je voulais rappeler qu'après-guerre, le réseau SNCF était le meilleur, la France était en haut du classement, et même jalouée par d'autres pays.*

*Je rajouterai qu'effectivement, Dominique, tu as fait un super boulot, mais il y a des réalités, par exemple, la privatisation de la RATP et celle de la SNCF.*

*Il faut savoir que dans les dépôts RATP, cela se passe très mal. On arrive dans un même dépôt à donner une ligne de bus à telle société et une autre ligne de bus à une autre société, c'est vraiment catastrophique.*

*Dans les ateliers, c'est pareil, à savoir qu'aujourd'hui des agents RATP ont refusé de rentrer dans des filiales et que ces agents RATP sont payés à rester chez eux, donc le service public est vraiment atteint de ce côté-là.*

*Dominique, tu as raison de souligner ce fameux retournement au niveau du stade de France, car notre ligne RER D est tellement longue que quand on a un incident tout au bout de la ligne, c'est une catastrophe pour les gens qui vont travailler et qui attendent parfois des heures et des heures sur le quai de gare.*

*Plus particulièrement, je pense aux mamans, aux dames qui doivent rentrer pour récupérer les enfants le soir, elles sont effectivement victimes de cette situation au niveau de la privatisation de ces 2 réseaux, aussi bien le réseau routier que le réseau ferré.*

#### **Intervention de Pierre BARROS**

*Il y a quand même des projets structurants et importants qui sont extrêmement chers.*

*Par exemple, les métros automatiques, la fin de la ligne 17, le T 11 sur lequel il y a un combat parce qu'en effet, il faut absolument le sauver.*

*Il y a aussi un projet qui mettra du temps mais qui est structurant pour le Val d'Oise, c'est la ligne 19.*

*Il faut absolument que des études soient lancées et soient portées par la société des grands projets.*

*Ce sont tous des projets qui ont été lancés il y a près de 20 ans. Christian Blanc à l'époque sous Sarkozy les avait lancés et nous commençons à voir que les chantiers aboutissent au fur à mesure.*

*Donc ces gros projets vont permettre de relier dans la grande banlieue, l'ensemble des réseaux.*

*C'est techniquement très compliqué, très coûteux, cela prend du temps mais, en effet, ils avancent, donc essayons d'être positifs aussi par rapport aux projets qui sont lancés.*

#### **Intervention de Dominique DUFUMIER**

*J'avais fait un résumé de 15 pages, mais j'ai voulu éviter de vous infliger tout ça.*

*Quand on dit qu'il y a plein de points positifs, oui, il y a une véritable réflexion sur les enjeux du transport de la population, sur la place des piétons, aussi.*

*Je n'en ai pas parlé avant ici, mais c'est noté dans le rapport. En temps, le moyen de transport le plus pratiqué par les Franciliens est la marche à pied, mais bon, ils mettent plus de temps à faire un parcours, ce n'est pas calculé en kilomètres de parcours, mais en temps passé dans les transports.*

*Donc, il y a quand même un enjeu très important de partage de la circulation et de la voirie entre les piétons, les vélos, les trottinettes.*

*Enfin, voilà, il y a une réflexion tout autour de ça.*

#### **Intervention de Pierre BARROS**

*D'ailleurs avant les JO, Valérie Pécresse avait dit que la marche à pied dans Paris, c'était quand même plus simple. Après, est-ce que la Région ira jusqu'à participer à l'investissement sur les paires de baskets ? C'est encore un autre sujet.*

#### **Intervention de Dominique DUFUMIER**

*Si vous le souhaitez, je peux vous remettre mon résumé de 15 pages.*

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports et notamment ses articles L. 1241-1 à L. 1241-20, L. 3111-14 à L. 3111-16-12, R. 1241-1 à R. 1241-66 et R. 3111-30 à D. 3111-36, ainsi que ses articles L. 1214-9 à L. 1214-12,

R. 1214-1 à R. 1214-3 et R. 1214-7 à R. 1214-12 relatifs aux plans de mobilité ;  
Vu le code de l'environnement, en particulier son article R. 122-17 qui soumet le plan de mobilité d'Île-de-France à une évaluation environnementale stratégique ;  
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 131-1 à L. 131-10 relatifs aux obligations de compatibilité et de prise en compte pour les documents d'urbanisme ;  
Vu la loi n° 2011-665 du 15 juin 2011 visant à faciliter la mise en chantier des projets des collectivités locales d'Île-de-France ;  
Vu les articles 103 à 141 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, comportant plusieurs mesures visant à inciter au report modal, décarboner les transports et améliorer le transport de marchandises ;  
Vu l'ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme, qui a notamment modifié le rapport de compatibilité entre les plans locaux d'urbanisme et le plan de mobilité d'Île-de-France ;  
Vu la délibération du Syndicat des Transports d'Île-de-France n° 2007/0945 du 12 décembre 2007 relative à l'évaluation du plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) et au lancement de sa révision ;  
Vu la délibération n° CR 36-14 du 19 juin 2014 du conseil régional d'Île-de-France ayant approuvé le PDUIF 2010-2020 ;  
Vu la délibération d'Île-de-France Mobilités n° 2017/612 du 3 octobre 2017 ayant validé la feuille de route 2017-2020 du PDUIF ;  
Vu la délibération n° CR 2021-067 du 17 novembre 2021 du conseil régional d'Île-de-France engageant la révision du schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) et l'élaboration du SDRIF-E ;  
Vu la délibération d'Île-de-France Mobilités n° 20220525-071 du 25 mai 2022 portant évaluation du PDUIF et mise en révision en Vue de l'élaboration du plan des mobilités en Île-de-France ;  
Vu la délibération n° CR 2023-028 du 12 juillet 2023 du conseil régional d'Île-de-France arrêtant le projet de schéma directeur de la région Île-de-France environnemental ou SDRIF-E ;  
Vu la délibération n° CR 2023-062 du 21 décembre 2023 du conseil régional d'Île-de-France portant approbation du projet de protocole d'accord Etat-Région sur la maquette financière et les grandes orientations du volet mobilités 2023-2027 du contrat de plan Etat-Région 2021-2027 ;  
Vu la délibération d'Île-de-France Mobilités n° 20240206-024 du 6 février 2024 proposant au conseil régional d'Île-de-France d'arrêter le projet de plan des mobilités Île-de-France 2030 ;  
Vu le projet de plan de protection de l'atmosphère (PPA) d'Île-de-France 2022-2030 soumis pour avis à Île-de-France Mobilités par un courrier du préfet de la région d'Île-de-France daté du 25 juillet 2023 et sur lequel le conseil d'Île-de-France Mobilités a rendu un avis dans le cadre de sa délibération n° 20231012-182 du 12 octobre 2023 ;  
Vu la révision en cours du schéma régional climat air énergie (SRCAE) ;  
Vu l'avis du CESER ;  
Vu l'avis de la commission des transports et des mobilités ;  
Vu l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;  
Vu le rapport n° CR 2024-002 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;  
Vu la délibération n° CR 2024-002 du conseil régional arrêtant le projet de PDMIF ;  
Considérant le courrier en date du 5 juin 2024 de la présidente du conseil régional sollicitant un avis du conseil municipal de Fosses sur le PDMIF ;  
Considérant que cet avis sera versé au dossier d'enquête publique organisé par le conseil régional au premier semestre 2025 ;  
Considérant le PDMIF arrêté en conseil régional ;

**Après en avoir délibéré,**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de plan des mobilités en Ile-de-France arrêté en conseil régional **AVEC DEMANDE D'AJOUTS CITES CI-DESSUS**

Tels sont les éléments que nous souhaitons voir apparaître dans le plan des mobilités d'Ile-de-France.

- DIT que cet avis sera notifié à la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **QUESTION N°2 - RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES FOSSES-MARLY-LA-VILLE (SIFOMA)**

### **Intervention de Cindy BOURGUIGNON**

*En application de l'article 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat Intercommunal Fosses Marly-la-Ville (SIFOMA) a adressé au Maire de Fosses, le rapport d'activité 2023 du SIFOMA, approuvé par le Comité Syndical du 08 octobre 2024. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique. Pour rappel, le SIFOMA gère le fonctionnement et l'éclairage public et des réseaux de la RD 922 et également le centre de santé Francine LECA.*

*Comme vous le savez, le SIFOMA existe depuis 1986 et depuis 2016, il gère principalement le centre de santé Francine LECA Fosses/Marly, sur lequel je reviendrai un petit peu plus tard, et tout ce qui concerne l'éclairage public et le petit entretien courant de la route départementale 922.*

*Au niveau de la route départementale 922, le principal projet en 2023 a consisté à la sécurisation du passage piéton à proximité de l'école Barbusse. Vous devez, j'imagine, tous l'avoir vu et tous y être passés depuis, avec :*

- *La pose de panneaux C20a à éclairage LED,*
- *Onze barrières de mobilier urbain car c'était une zone à risque, avec des automobilistes qui roulent assez vite, donc il était nécessaire que l'on sécurise,*
- *Un marquage au sol sur l'avenue Henri Barbusse jusqu'au début de la rue Cugnot.*

*Au niveau du personnel du SIFOMA :*

- *Quatre médecins, deux à temps plein, un à 90 % et un à 20h par semaine,*
- *Une sage-femme à temps plein,*
- *Une infirmière à 80 %,*
- *Une directrice des affaires financières à temps plein,*
- *Trois agents d'accueil à temps plein et un en CDD à 70 % qui a été embauché pour accroissement temporaire d'activité.*

*Sur le budget 2023, je ne rentrerai pas dans le détail de tous les tableaux, sauf si vous y tenez absolument, mais je pense que vous avez tous lu le rapport.*

*Ce qu'il faut retenir, est que le centre de santé a ouvert en avril 2019 et nous avons eu le contexte COVID en 2020, qui évidemment, a beaucoup bouleversé les choses.*

*La première année plus ordinaire a été en 2022 et pour la première fois, nous avons eu une proposition au vote des élus d'un budget 2023 avec une épargne nette positive, ce que nous pouvons saluer et nous pouvons également féliciter le travail d'Aïssata AW, la Directrice des affaires financières du Centre de santé, conjointement avec notre Directrice générale des services, Stéphanie DEFAUX, car elles font un superbe travail.*

*Je passe rapidement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont évaluées à 928 260 euros dont 750 000 euros de charges de personnel qui est le plus gros poste de dépenses évidemment et 133 000 euros de charge à caractère général.*

*Au niveau des recettes de fonctionnement 948 000 euros dont 460 000 euros de consultations et 350 000 euros de participation des communes, puisque c'est le Centre de santé Fosses/Marly : 175 000 euros pour Fosses, 175 000 euros pour Marly, peut-être pour la dernière année, vu la ponction attendue dans le budget.*

*Le budget global de fonctionnement du SIFOMA est à 1 432 707 euros.*

*Le budget d'investissement est à 807 967 euros. Le plus gros projet de 2023 a été l'achat d'un spiromètre qui est un appareil destiné à tester la capacité pulmonaire. C'était une demande des médecins du Centre de santé, ce qui permet de ne pas engorger les urgences et de tester directement.*

*Au niveau de l'endettement, le montant est de 803 082 euros, ce qui nous donne une épargne brute positive de 40 530 euros et une épargne nette de 14 530 euros.*

*Le compte de gestion 2023 transmis par le comptable est en parfaite concordance avec le compte administratif du SIFOMA dans les réalisations de l'exercice, donc tout a priori est parfait.*

*Je reviens donc un peu plus en détail sur le Centre de santé :*

*Cette année, toujours des vaccinations et dépistage COVID, même si cela a été en baisse.*

*Le Centre de santé qui ne fait pas que du soin, fait aussi de la prévention, notamment de la prévention au lycée Baudelaire, autour de la santé sexuelle, la contraception, les IST et l'IVG et organise aussi les Thés de la santé au Foyer bouquet d'Automne et des actions de prévention pour les seniors autour des risques de chutes au Centre culturel de Marly.*

*Il y a aussi Octobre rose, des actions de prévention autour de la tuberculose, tout cela fait partie intégrante du projet du Centre de santé.*

*Le Centre de santé a accueilli en 2023 deux stagiaires internes de niveau 1 pour une durée de 6 mois, supervisés par les docteurs Leroy-Viator et May.*

*19 072 consultations facturées en 2023, ce qui est à peu près stable par rapport à 2022 et à priori on ne montera pas beaucoup plus, puisque nous arrivons à saturation.*

*Aujourd'hui, les médecins ne peuvent pas accueillir beaucoup plus de patients et évidemment, c'est en hausse constante par rapport à 2019, 2020 et cela se stabilise par rapport à 2022.*

*On note aussi donc 532 rendez-vous non honorés, c'est un fait dont on parle un peu tous les ans. Il y a un gros travail qui a été fait, c'est en baisse, mais cela reste encore insatisfaisant.*

*Au niveau des recettes, je ne vous les détaille pas spécifiquement, vous les avez dans le tableau, soit 682 773 euros de recettes, dont 87 766 euros en lien avec les consultations.*

*Ensuite il y a les rémunérations spécifiques liées à des accords, le forfait patientèle, etc.*

*Une chose importante sur laquelle je voudrais revenir et qui me tient beaucoup à cœur.*

*Depuis quelques temps, il y a une petite musique lancinante autour de la suppression de l'Aide médicale. Cela fait longtemps que c'est en discussion, mais le sujet est revenu sur le devant de la scène en décembre, à la faveur de l'immonde loi immigration, notamment portée par le chef des sénateurs républicains de l'époque, Bruno Retailleau, qui est devenu aujourd'hui notre odieux ministre de l'Intérieur et qui a remis sur le tapis cette fameuse suppression de l'AME, arguant le fait que ça créerait un appel d'air et que ça ferait venir des gens qui viendraient bénéficier indûment de soins en France.*

*Alors première chose, ça n'est pas vrai. Toutes les études disent que ce n'est pas vrai, tous les professionnels de santé s'accordent aussi à dire que c'est stupide de supprimer l'AME, parce que la réalité est que la maladie n'a pas de frontière et que supprimer l'AME, c'est priver de soins des gens qui en ont besoin et qui potentiellement peuvent être porteurs de maladies qui pourraient même être transmissibles.*

*Et puis indépendamment de ça, j'ai envie de dire « A combien se chiffre notre humanité ? » Parce qu'en fait, l'Aide médicale d'État, c'est une question d'humanité et j'avais juste envie de donner un petit chiffre : l'AME représente 0,46 % des dépenses de santé, autant dire une cacahuète.*

*Donc pour faire le lien avec le Centre de santé, sur les 19 072 consultations facturées en 2023, 75 concernent des personnes bénéficiaires de l'AME, bel appel d'air ! Je suis ironique, évidemment. Je suis professeur de français et très bonne en maths, mais j'ai fait le calcul, cela représente 0,39 % des patients des consultations de l'année 2023, autant dire rien du tout. Voilà, j'avais envie de le dire parce que je trouve immondes, ces discours ambiants qui mettent tout sur le dos des étrangers, ces discours qui les rendraient responsables de tous les maux, ce n'est pas vrai, j'avais envie de donner ces chiffres.*

*Et puis, j'ajouterai juste un point que je ne pensais pas forcément aborder. Le gouvernement illégitime de Michel Barnier qui est au pouvoir grâce à la faveur d'alliances entre la carpe et le lapin, c'est ça l'expression, a décidé de réduire de 40 milliards les dépenses et de retirer, de ponctionner les collectivités territoriales à hauteur de 5 milliards. La question qui se pose est « Comment va-t-on faire ? ». Je ne vais pas forcément faire un long tunnel parce que tout le monde va en avoir un petit peu marre, mais nous avons tous la nécessité absolue d'avoir un Centre de santé et si ça n'avait pas été initié lors de la mandature précédente, aujourd'hui Fosses et le secteur seraient un désert médical.*

*Le Centre de santé fait un peu des émules, d'ailleurs, notre Directrice est très régulièrement sollicitée. Beaucoup de communes dans le secteur veulent s'inspirer de notre modèle, mais ça a un coût qui est très élevé.*

*On retire 5 milliards aux collectivités ? Alors que l'on aurait pu faire tout autrement, comme taxer les supers profits, taxer les hauts revenus, aller chasser l'évasion fiscale, par exemple, eh bien, derrière, nous, on va le payer cher.*

*La question qui va se poser est comment on va faire, comment on va pouvoir pérenniser des modèles qui fonctionnent, des modèles qui sont à destination des citoyens, comment on va pouvoir pérenniser notre mission de service public, quand on nous retire toujours plus, parce qu'il ne faut pas oublier qu'on a subi l'inflation et aussi la suppression de la taxe d'habitation qui devait être compensée à l'euro près, qui ne l'a pas été.*

*Donc la question, c'est comment on fait ? Voilà, j'avais envie de conclure sur ce coup de gueule.*

### **Intervention de Pierre BARROS**

*Je souscris totalement à ce qui a été dit par Cindy.*

*Nous avons fait, en effet, un certain travail un peu large sur le territoire, qui porte ses fruits. Nous avons créé des moments ici même qui permettaient aux élus du territoire et des professionnels de santé, de prendre à bras-le-corps et en commun, ensemble, cette question des déserts des médicaux.*

*Cela a permis la création du Centre de santé à Fosses, qui porte ses fruits parce qu'en effet, trois médecins supplémentaires sont arrivés précisément à Saint-Witz, très récemment.*

*L'arrivée de médecins sur les communes du territoire permet de libérer un peu de places. Côté Sud-Oise, nous avons passé beaucoup de temps avec eux pour les rassurer sur le bienfait, l'intérêt et sur la sécurité de la mise en place d'un centre municipal intercommunal de santé, qui se situera dans la maison médicale de la Chapelle-en-Serval.*

*Donc il y a un travail et un engagement très importants des collègues de l'Oise, qui regroupe Orry-la-Ville, Coye-la-Forêt, La Chapelle-en-Serval et Pontarmé. Enfin, un vrai collectif d'élus engagés sur ces questions-là, qui ont envie de prendre le pas pour un système de centre de santé avec des médecins salariés.*

*Le centre de santé a permis de créer un exemple sur le territoire, c'est quelque chose qui fonctionne et qui ne se met pas en opposition par rapport à l'exercice libéral de professionnels de santé, mais qui accompagne, prend sa place et crée les conditions pour que globalement tout le monde y trouve son compte.*

*Il y a aussi ces dynamiques dans le cadre des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sur un territoire un peu plus grand. Cela fait partie du travail important que mène Aïssata AW, Directrice administrative du Centre de santé, de façon à continuer à fédérer sur l'Est du Val d'Oise, les collectivités sur les questions de santé avec les professionnels.*

*Blaise y participe très activement et ça crée du lien sur notre territoire.*

*Sur la question de l'AME, je suis parfaitement d'accord avec ça et je trouve que tu as très bien dit les choses. Ce n'est pas étonnant que des personnes étrangères viennent se soigner en France, je dirais même qu'elles ont tout à fait raison parce qu'en fait, une très grande partie des médecins qui exercent en France sont des médecins à diplôme étranger. La France a piqué et a siphonné l'ensemble des médecins, notamment en Afrique du Nord et dans les pays de l'Est.*

*Tous ces pays n'ont plus de médecins parce qu'ils sont ici, donc les gens viennent ici pour se soigner et je trouve ça tout à fait naturel et logique, à un moment donné, il faut être cohérent jusqu'au bout.*

*Je crois qu'en effet cette question d'AME pose un tas de sujets à la fois de santé publique et aussi sur la façon dont la France se positionne par rapport au reste du monde.*

*A peu près 60 % des médecins qui sont à l'hôpital de Gonesse sont des diplômés étrangers et ont souvent des situations administratives absolument instables, voire en Obligation de quitter le territoire français (OQTF).*

*Il faut être un peu cohérent et avoir un peu d'humanité de temps en temps.*

***Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2023 du SIFOMA.***

***Le Conseil Municipal,***  
***Entendu l'exposé du rapporteur,***

***Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-39 ;***

***Vu la délibération du Comité syndical en date du 08 octobre 2024 adoptant le rapport d'activité 2023 du SIFOMA ;***

***Vu le rapport d'activité 2023 du SIFOMA ;***

***Considérant que les délégués de la commune rendent compte une fois par an au Conseil municipal de l'activité annuelle du SIFOMA ;***

***Après en avoir délibéré,***

- PREND ACTE de la présentation au Conseil municipal du rapport d'activité 2023 du SIFOMA.***

***Le conseil prend acte.***

## **QUESTION N°3 - RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE « TABLES COMMUNES »**

### **Intervention de Tania KITIC**

*En application de l'article 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective « Tables Communes » a adressé au Maire de Fosses, le rapport 2023 retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport a été approuvé par le Comité Syndical de Tables Communes le 18 juin 2024.*

*A l'occasion de ses 30 ans de création, le Syndicat intercommunal pour la restauration collective a décidé d'abandonner l'acronyme SIRESCO et a dévoilé son nouveau nom « Tables communes » le 22 septembre 2023, qui a été effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.*

*Le Président du SIRESCO, Philippe BOUISSOU, Maire d'Ivry-sur-Seine, était notamment entouré des maires et des représentants de certaines villes, notamment Pierre BARROS qui nous y a représenté.*

*Au cours de l'année 2023, les villes suivantes sont sorties du syndicat : Arcueil, Aubervilliers, Brou-sur-Chantereine et Choisy-le-Roi. Cependant, la ville de Pantin est entrée au mois de septembre 2023 et la ville de Montreuil est entrée au mois de janvier 2024.*

*Cela ramène la production à 42 000/repas par jour actuellement, en comptant aussi les villes de Villeneuve-la-Garenne et de Gennevilliers pour dépanner le SYREC, devant changer leur cuisine.*

*Les dépenses d'équipement ont été liées principalement à des interventions sur des matériels de cuisine et d'achat de matériel, permettant notamment l'achat d'évaporateurs pour la préparation froide et le tunnel de lavage, des compresseurs encastrables pour chacun des 2 sites de Bobigny et Ivry-sur-Seine.*

*En synthèse, vous avez le résultat de rapport de gestion 2023, nous voyons que malgré l'inflation des prix, le départ de 4 villes, la volonté du syndicat de maintenir les tarifs des contributions sur toute l'année 2023, la situation financière de Tables communes est stabilisée, voire consolidée grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à l'arrivée de nouvelles recettes liées à la recherche de nouvelles activités.*

*Les recettes réalisées durant l'année 2023 couvrent les dépenses de fonctionnement et enregistrent un excédent de 2 860 000 d'euros.*

*Concernant la ville de Fosses en 2023, il a été consommé un total de 157 398 repas, ce qui représente une augmentation de 17,91 % par rapport aux prévisions. Cette augmentation est répartie comme suit :*

- 133 486 repas scolaires,*
- 6 229 repas périscolaires,*
- 8 900 repas extra-scolaires,*
- 12 174 pour les seniors, dont les portages à domicile et ceux du foyer,*  
*Les repas des seniors sont légèrement en dessous des prévisions de 12 803 repas, ce qui représente une variation de 629 repas en moins, notamment pour des repas de 12h au foyer.*
- 60 946 goûters, par rapport aux prévisions, la variation représente 20 300.*

*Tout cela représente donc une augmentation significative, de la consommation des repas et des goûters en 2023, malgré une large baisse pour les repas des seniors.*

*Concernant la communication, en 2023 un compte Instagram et une page Facebook ont été créés, sur lesquels vous pouvez voir la publication de repas de la journée. Cela permet aux enfants et aux parents d'échanger sur les repas. Je trouve cela vraiment bien et je pense que les parents aussi, ça leur permet de ne pas préparer les mêmes repas à leurs enfants dans la semaine, ce qui est plus équilibré aussi.*

*Pour conclure, Tables communes a présenté ses engagements pour 2024 et 2025 pour une alimentation saine et durable, incluant le bien-être des convives, une assiette responsable, des écogestes et un engagement social et territorial, notamment des actions prévues pour réduire l'empreinte carbone des menus et la lutte contre le gaspillage alimentaire.*

*Des initiatives seront mises en place pour développer la communication avec les parents d'élèves et favoriser une cuisine plus responsable.*

*Il y aura la création d'une nouvelle cuisine centrale à Tremblay-en-France, pour mettre en place des contenants réemployables.*

*Avez-vous des questions, remarques ?*

#### **Intervention de Pierre BARROS**

*Merci Tania pour le compte-rendu. Sachez que la Communauté d'agglomération est en train de mener un travail sur la question de la compétence restauration scolaire, à laquelle Tables communes doit prendre part de façon que l'on ne soit pas en opposition entre différents syndicats.*

*Du côté de la Communauté d'agglomération, ce sera aussi un service public, avec la réalisation d'une cuisine, un service mutualisé comme l'informatique, la police intercommunale, par exemple.*

*Tables communes est en train de s'engager sur une fédération de syndicats intercommunaux et travaillent sur un principe de coopérative centrale d'achats, parce qu'en Ile-de-France, il n'y a qu'une coopérative bio et il se dit qu'il y a plutôt intérêt à aider d'autres collectivités à s'engager sur une aventure de service public, pour que cela se passe dans les conditions les plus favorables, afin que ces nouveaux acteurs sur les territoires puissent profiter d'une expérience et des fournisseurs de qualité sur la région et les faire fonctionner aussi. Créer une trajectoire un peu longue par rapport à des producteurs qui, aujourd'hui, ont une pression incroyable sur leur foncier.*

*Je parle de ça parce que peut-être que nous finirons par glisser de Tables communes vers ce que va construire la Communauté d'agglomération, mais on sera toujours dans une dynamique de service public et il y aura toujours Tables communes dans ce qui sera travaillé du côté de l'agglomération. Si l'agglomération va jusqu'au bout dans le cadre de ses compétences, il y aura certainement un système de péréquation qui permettra de travailler sur le prix payé par les collectivités membres de l'agglomération.*

*Il y aura un espace de production qui sera implanté près de chez nous, encore moins loin que la nouvelle cuisine qui est en projet sur Tremblay-en-France.*

*On va prolonger l'aventure de Tables communes (Siresco) qui a 30 ans. Comme le centre de santé en fait, c'est un endroit qui est un peu pionnier et puis fait des émules. C'est comme ça qu'il faut travailler.*

#### **Intervention de Dominique DUFUMIER**

*Je voulais juste rappeler que Tables communes fait travailler notre artisan boulanger, la Maison Vasseur. Le pain que consomment les enfants dans les écoles de la commune, vient de notre*

*producteur fossatussien et je pense même qu'il approvisionne aussi d'autres restaurants scolaires des communes membres de Tables communes.*

#### **Intervention de Christophe LUCAS**

*Par rapport à l'excédent de plus de 2 000 000 d'euros, j'espère que nous en serons en partie bénéficiaires et qu'il permettra de limiter l'augmentation qu'il risque d'y avoir sur la facturation des repas, car cette augmentation impacterait nos finances.*

#### **Intervention de Pierre BARROS**

*Tu as raison, il faut le dire, mais cet excédent va certainement permettre de couvrir des investissements qui seront très importants. Mais effectivement, je pense qu'il y a un combat à mener de ce côté-là, parce qu'il ne faudrait pas que le prix du repas que l'on paie au Syndicat intercommunal soit en décalage par rapport à la situation budgétaire des collectivités, surtout avec ce qui a été rappelé tout à l'heure.*

#### **Intervention de Tania KITIC**

*Oui, il y a des investissements aussi, mais il faut savoir que Tables communes a aussi un label Ecocert en cuisine qui génère aussi des surcoûts.*

*Le but est de passer au niveau suivant dans les années à venir, donc il faudra présenter plus de repas bio, ce qui génère aussi un surcoût à ce niveau-là.*

***Ce rapport fera l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique. Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la communication de ce rapport.***

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-39 ;

Vu la délibération 2024-50 du Comité syndical, en date du 18 juin 2024, adoptant le rapport d'activité 2023 du Syndicat intercommunal de restauration collective Tables Communes ;

Vu le rapport d'activité 2023 du Syndicat intercommunal de restauration collective Tables Communes ;

Considérant que les délégués de la commune rendent compte une fois par an au Conseil municipal de l'activité annuelle du Syndicat intercommunal de restauration collective Tables Communes ;

**Après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité 2023 du Syndicat intercommunal de restauration collective Tables Communes.

**Le conseil prend acte.**

#### **QUESTION N°4 - TABLEAU DES EFFECTIFS**

##### **Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS**

**Le tableau des effectifs en date du 1<sup>er</sup> novembre 2024 est établi à partir de celui de celui du 1<sup>er</sup> octobre 2024 présenté en Conseil municipal du 18 septembre 2024.**

Afin d'ajuster les postes à la réalité des cadres d'emplois, des grades des agents et au besoin des services, il s'agit de procéder à des modifications. Aussi, il est proposé :

- **DE CREER :**

- 7 emplois non permanents à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade adjoint technique territorial, catégorie C, affecté au poste d'agent d'entretien du service entretien et restauration à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- 2 emplois non permanents à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade adjoint technique territorial, catégorie C, affecté au poste d'ATSEM du service vie scolaire à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- 4 emplois non permanents à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade adjoint technique territorial, catégorie C, affecté au poste d'agent des espaces verts du service espaces verts et voirie à la direction des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- Un emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade adjoint technique territorial, catégorie C, affecté au poste d'agent des espaces verts du service espaces verts et voirie à la direction des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- Un emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade adjoint technique territorial, catégorie C, affecté au poste d'agent de propreté du service propreté à la direction des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- 3 emplois permanents à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade adjoint technique territorial, catégorie C, affecté au poste d'ATSEM du service vie scolaire à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation, du grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, affecté au poste d'agent d'entretien du service entretien et restauration à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation, du grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, affecté au poste d'ATSEM du service vie scolaire à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- Transformer 2 emplois permanents à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation, du grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe en grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, affecté au poste d'animateur du service centre de loisirs à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- Transformer 2 emplois permanents à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation, du grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe en grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, affecté au poste d'animateur du service jeunesse à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- Transformer 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, affecté au poste d'animateur du service centre de loisirs à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

- **DE SUPPRIMER :**
  - 13 emplois non permanents à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade adjoint technique territorial, catégorie C, affecté à la direction générale des services à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
  - 2 emplois permanents à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints territorial d'animation, du grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe affecté au poste d'animateur du service centre de Loisirs à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
  - 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C, affecté au poste d'agent de propreté du service propreté à la direction des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
  - 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, affecté au poste d'agent d'entretien du service entretien et restauration à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.
- **DE DIRE** que ces postes créés ou transformés par la présente délibération sont accessibles aux titulaires, aux stagiaires ou aux contractuels de la fonction publique territoriale.
- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs ainsi modifié et annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2024 afin de prendre en compte l'ajustement des effectifs aux besoins de la collectivité ;

Considérant que le tableau des effectifs est établi à partir de celui du 1<sup>er</sup> octobre 2024 présenté en Conseil municipal du 18 septembre 2024 ;

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE DE CREER** les emplois cités ci-dessus pages 8 et 9
- **DECIDE DE SUPPRIMER** les emplois cités ci-dessus pages 8 et 9

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**Intervention de Jacqueline HAESINGER**

Merci Gildas et merci à vous tous, passez une bonne soirée.

Fin du Conseil municipal à 21 heures 50

Le secrétaire de séance,  
Conrad-Rémi BOULON

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER